



VILLE DE FLEURBAIX  
RESIDENCE DU BIEZ

**LOT n° 16**

PLAN DE CONSTRUCTIBILITE & DE BRANCHEMENT  
PROVISOIRE

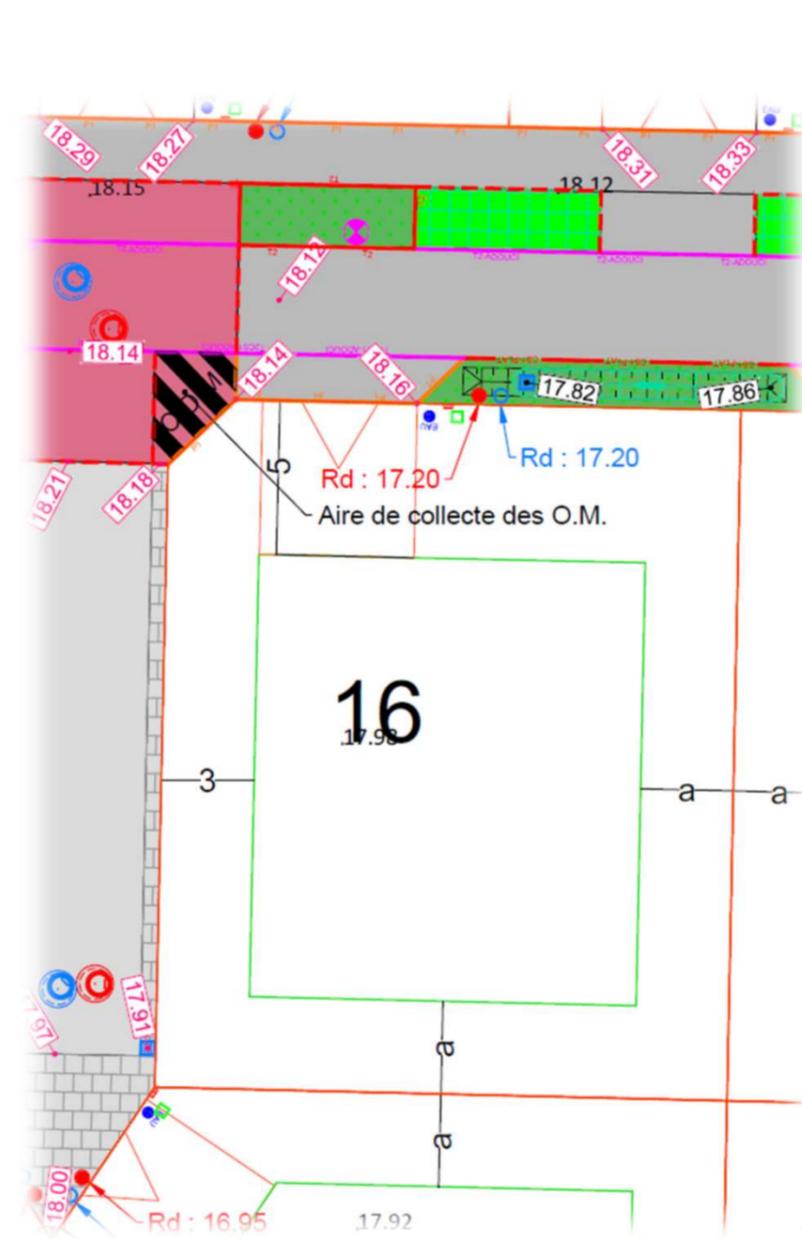
PLAN DE SITUATION



Date : 05/11/2024

# LEGENDE

 LIMITE OPERATION			
<b>VOIRIE ET AMENAGEMENT</b>			
17.45	ALTITUDE TN		
	ALTITUDE PROJET		
	PENTE VOIRIE PROJET		
	BORDURE CS1 POSEE A PLAT		
	BORDURE P1		
	BORDURE T2		
	BORDURE T2 ET CANIVEAU CS1		
	FRISE PAVES		
	PLANCHETTE BOIS		
	ENROBES NOIRS		
	ENROBES ROUGES		
	PAVES BETON EN VOIRIE		
	PAVES DRAINANTS SUR STATIONNEMENT		
	MELANGE TERRE PIERRE (voie pompier)		
	BETON (socle de propreté P1)		
	SABLE STABILISE		
	ESPACE VERT PUBLIC		
<b>ASSAINISSEMENT</b>			
	RESEAU EP		REGARD E.P.
	GRILLE		GRILLE
	CUVETTE E.P.		CUVETTE E.P.
	NOUE D'ACCOMPAGNEMENT DE VOIRIE		
<b>RESEAU EU</b>			
	REGARD E.U.		REGARD E.U.
	RESEAU E.U.		RESEAU E.U.
	CUVETTE E.U.		CUVETTE E.U.
<b>RESEAUX DIVERS</b>			
	COFFRET ENEDIS		COFFRET REMBT
	COMPTEUR INDIVIDUEL EAU POTABLE		COMPTEUR INDIVIDUEL EAU POTABLE
	POTEAU INCENDIE		POTEAU INCENDIE
	CHAMBRE TELECOM		CHAMBRE TELECOM
	CUVETTE TELECOM		CUVETTE TELECOM
	MAT D'ECLAIRAGE PUBLIC		MAT D'ECLAIRAGE PUBLIC
<b>ESPACE PRIVATIF</b>			
	ACCES LOTS LIBRES		MARGE DE REcul PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES, RETRAIT DE 3M ET L ≥ H/2
	PERIMETRE LOTS LIBRES		MARGE DE REcul DE LA FACADE SUR VOIE : MINIMUM 5m
	EMPRISE CONSTRUCTIBLE		
	HAIE BOCAGERE A CONSERVER ET ENTREtenir		



L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant-projet géotechnique de sol dénommée « mission G0-G12 » afin de déterminer le type de fonction à réaliser en fonction de la nature du terrain.

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

La position et l'altimétrie des coffrets, des boîtes de branchements assainissement, de la voirie et des équipements techniques sont donnés à titre indicatifs et seront confirmés précisément après les travaux lors de la remise d'un plan de constructibilité définitif.